

Délibération 2023-137

Marchés Publics : 2023-GRP-05 : Délégation de service public pour la gestion d'un service de fourrière des véhicules : Avis sur le rapport de la commission DSP, choix du délégataire, avis sur le projet de contrat de concession et autorisation de signature

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatorze décembre 2023.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme MONCERET Mylène a donné pouvoir à M. DARENGOSSE Ludovic
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. Jean Marc DUMOULIN
M. MICHELOT Jean Michel a donné pouvoir à M. CHEVELLIER Georges

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Délibération 2023-137

Exposé

Délégation de service public pour la gestion d'un service de fourrière des véhicules : Avis sur le rapport de la commission DSP, choix du délégataire, avis sur le projet de contrat de concession et autorisation de signature.

Un groupement de communes a été créé afin de mettre en place une délégation de service public (DSP) pour la gestion du service de fourrière de véhicules afin de faire respecter le stationnement et de faire enlever les épaves, sur le territoire des communes de Villemur-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn, membres de ce groupement, les communes étant dans l'impossibilité d'assumer cette mission.

A l'issue de cette procédure, la commission DSP a choisi de retenir le Garage DEJEAN.

Afin de pouvoir se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation, les conseillers communautaires ont été destinataires des documents suivants :

- Le rapport de présentation
- Le rapport de la commission DSP
- L'analyse de la candidature
- L'analyse technique de l'offre
- L'offre du candidat
- Le projet de contrat de délégation de service public

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** les documents cités supra ;
- **D'approuver** le choix du délégataire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de délégation.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme. Florence DELTORT

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **29 DEC. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.